



GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne
n° 13 – juillet 2009

*Politiques linguistiques et enseignements
plurilingues francophones :
entre langage, pouvoir et identité*

Numéro dirigé par Régine Delamotte-Legrand

SOMMAIRE

- Régine Delamotte-Legrand : *Réflexions introductives et présentation du volume*
Laurent Gajo : *Politiques éducatives et enjeux socio-didactiques : l'enseignement bilingue francophone et ses modèles*
Christel Troncy : *Des enseignements en français dans une université publique turque francophone : enjeux institutionnels / questions didactiques*
Sandrine Hallion Bres & François Lentz : *La filière « immersion française » au Canada : le cas de la province du Manitoba*
Catherine Julien-Kamal : *L'université française d'Égypte : spécificité et enjeux*
Salwa Aggag : *Les langues et l'internationalisation dans les choix éducatifs de l'élite égyptienne*
Belisa Salazar Orvig : *Education trilingue d'élites au Pérou : une expérience privilégiée du plurilinguisme*
Kofi Tsivanyo Yiboe : *Politique linguistique et enseignement bilingue au Ghana*
Frédéric Torterat : *Quelques éléments de réflexion sur la construction d'une grammaire bilingue créole/français*
Paul Yeung : *The plurilingual educational context of young chinese children in British Columbia, Canada*
Sofia Stratilaki : *Des identités, des langues et des récits de vie. Schèmes constitués ou nouvelles analogies dans la parole des élèves plurilingues*

Entretien

- Gabriele Budach, interviewée par Christian Münch à propos de : Gabriele Budach, Jürgen Erfurt, Melanie Kunkel (dirs.), 2008, *Ecoles plurilingues - multilingual schools : Konzepte, Institutionen und Akteure*, Frankfurt, Peter Lang Verlag.

Comptes rendus

- Philippe Blanchet : Bavoux C., Prudent L.-F., Wharton S., (dirs.), 2008, *Normes endogènes et plurilinguisme, aires francophones, aires créolophones*, Lyon, ENS-éditions, 198 p., ISBN : 978-2-84788-125-7.
Jeanne Gonac'h : Candelier M., Ioannitou G., Omer D., Vasseur M.-T. (dirs.), 2008, *Conscience du plurilinguisme : Pratiques, représentations et interventions*, Presses universitaires de Rennes, collection Des sociétés, Rennes, 277 p., ISBN : 978-2753506493.
Fabienne Leconte : Feussi V., 2008, *Parles-tu français ? Ça dépend... Penser, agir, construire son français en contexte plurilingue : le cas de Douala au Cameroun*, L'Harmattan, 288 p., ISBN : 978-2-296-06857.

QUELQUES ELEMENTS DE REFLEXION SUR LA CONSTRUCTION D'UNE GRAMMAIRE BILINGUE CREOLE/FRANÇAIS¹

Frédéric TORTERAT

Université de Nice Sophia Antipolis / IUFM

Explications sommaires sur la démarche

Une collaboration de plusieurs années

La construction de grammaires bilingues impliquant des créoles suscite généralement des réflexions multiples : d'une part sur ce que ces grammaires ont de comparatiste (Damoiseau, 2005 ; Gadelii et Zribi-Hertz, 2007), d'autre part sur ce qu'elles supposent en termes de transfert des produits de la recherche aux plans typologique et socio-historique (DeGraff, 1992, 2007 ; Véronique, 2000), mais aussi épistémologique (Bouchez, 2007). Dans la mesure où celle dont nous présentons ici le suivi méthodologique consiste en une description du créole haïtien à la fois en créole et en français, il convient de prendre en compte tout autant le type de rédaction envisagée que le contexte de sa production. Pour ce qui concerne ces derniers, les principaux domaines de questionnement ont impliqué l'ensemble des traitements qu'exige ce profil de support, aux premiers rangs desquels interviennent la formulation des explications générales, les annotations de corpus, ainsi que le positionnement des exemples. Au demeurant, dans ce contexte collaboratif en particulier, ils ont porté notamment sur la représentativité des corpus oraux qui ont servi d'exemplification, ainsi que sur les appropriations diverses, chez les rédacteurs de la grammaire, des termes et des approches linguistiques sollicités pour en commenter les faits les plus significatifs.

Partant de ce point de vue, cette contribution a pour objet de soumettre quelques-unes des réflexions que sous-tend la rédaction d'une grammaire bilingue dans une démarche collaborative « inter-universités », qui s'effectue en partie à distance et par intermittence, ce qui revient notamment à rendre compte de l'aboutissement de plusieurs séminaires, lesquels ont incité les participants à confronter leurs représentations sur les questions précitées. Cette

¹ Ce compte rendu a été présenté en partie au cours d'un séminaire du *Groupe de Recherche sur les Grammaires créoles*, dirigé par Anne Zribi-Hertz, en collaboration avec Karl Gadelii, et rattaché à l'UMR 7023. Nous sommes reconnaissant à nos deux collègues, ainsi qu'à Alain Kihm, Darline Cothière et Glaude Herby pour leur remarques et suggestions. Nous tenons par ailleurs à remercier André Thibault et les participants de son séminaire *Francophonie et Variété des français* organisé à Paris-Sorbonne, et bien entendu les relecteurs de l'article au titre de leurs recommandations.

collaboration, d'autre part, a conduit les intervenants à se concerter sur les similarités et les complémentarités existant dans les grammaires contemporaines, ainsi que sur les opinions qu'en ont tant les intervenants extérieurs que les contributeurs sur place. Qui plus est, étant donné que cette recherche s'est établie dans le cadre de l'accompagnement d'une filière d'enseignement bilingue dans laquelle le français est non seulement une langue enseignée, mais aussi une langue d'enseignement, sa dimension sociolinguistique s'est imposée comme un domaine d'analyse incontournable.

Indiquons que la collaboration brièvement décrite dans ces lignes, même si elle rejoint à certains égards l'esprit d'une didactique contextualisée, se tient à l'écart des regroupements pressés dont la principale préoccupation consiste quelquefois à se saisir des remarques des créolophones de L1 pour fabriquer des grammaires « de terrain » pour le moins hasardeuses. Ce genre de réflexe, dans le domaine des créoles antillais, présenterait un caractère humoristique s'il ne favorisait une multiplication d'ouvrages peu documentés, et dont le principal mérite est de faciliter des parutions dans un temps court.

Effectivement, la recherche résumée dans ces quelques pages a été menée intégralement par les personnels de la Faculté de Linguistique (FLA) de Port-au-Prince, où une grammaire universitaire créole/français, depuis 2001, est donc en voie de consolidation². À l'occasion d'une formation combinée en linguistique et en didactique, de 2001 à 2005, une première concrétisation, étayée par des séminaires, a été conduite par les chargés de cours. Ces derniers, dans ce cadre, ont ainsi confronté leurs points de vue sur des phénomènes analogues en créole et dans des langues génétiquement et typologiquement différentes, comme le français, mais aussi l'anglais et l'espagnol. Des faits tels que la négativation, l'extraction, l'instanciation des marques temporelles présentes dans les syntagmes verbaux, la transitivité, la phoricité, ont été abordés en groupes et ont fait l'objet de plusieurs commentaires auxquels nous reportons ci-après (les notations des éléments reportés *infra* correspondent à la première lettre du nom de l'intervenant, suivie de l'année de la recherche et du support qui a été soumis, ce dernier étant indiqué en a, b ou c : Torterat 2009b)³.

Les séances de séminaire ont amené les contributeurs à reprendre les généralités de la linguistique contemporaine en termes notamment de démarches (sociohistorique, typologique), tout en revenant sur les liens existant entre la prédication (envisagée comme une opération spécifique) et les formes de textualité (à travers par exemple la reformulation, l'énumération, la répétition et les inserts). Remarquons à ce titre que l'un des apports des interventions extérieures a consisté à donner, dans un temps très court (une semaine et demie en général), des présentations générales de plusieurs courants en linguistique contemporaine (ainsi à la FLA, ce qui a été fait pour les *context-free grammars* et les *context-sensitive grammars* nécessite à présent d'être complété par une démonstration des *positionally-sensitive grammars* : Schegloff, 1979 *inter alii*). Or, nous n'apprendrons à personne que moins les sensibilités sont représentées en termes d'utilisateurs, plus il est difficile d'organiser ce type d'interventions, ce qui pose le problème du positionnement épistémologique des courants les uns vis-à-vis des autres. Les séances de séminaire ont quoi qu'il en soit conduit les rédacteurs à rassembler plusieurs types de commentaires (épi)linguistiques, tout en tâchant de mesurer leur productivité⁴. Les participants ont fourni par ailleurs l'inventaire de leurs

² Les filières concernées à la FLA recourent toutes plus ou moins à un enseignement bilingue créole / français, avec une série de soutiens et de remédiations dans les deux langues en premier cycle.

³ 2005a correspond à une présentation de quelques pages rédigée par les deux équipes formées sur place, 2005b à une révision de celle-ci. 2006a correspond à un envoi électronique (février-mars) des rédacteurs pour délimiter leur recherche, 2006b à un exposé rédigé pour évaluation préliminaire des travaux, 2006c à une évaluation académique établie en avril 2006 (corpus manuscrit). En complément, 2007a renvoie à un exposé de présentation en avril de l'année, et 2007b à des envois électroniques ultérieurs.

⁴ Nous envisageons ici le terme *épilinguistique* comme renvoyant non pas, comme le suggère Culioli (1990), à l'« activité métalinguistique *non-consciente* de tout sujet » (d'ailleurs, sur quoi exactement pourrions-nous

intitulés de cours sous forme de descriptif avec une explication sommaire en créole haïtien, et quelques notes pour la question du contexte sociolinguistique, comme nous avons déjà eu l'occasion d'en résumer les principaux éléments dans Torterat (2006b).

Quel type d'intervention ?

L'accompagnement de la Jeune Equipe concernée, à distance et sur place, a été mise en œuvre plus exactement à partir de 2005, avec des interventions qui ont porté sur les approches méthodologiques des grammaires contemporaines et dans une moindre mesure les linguistiques textuelles, mais aussi, depuis 2006, en épistémologie et en TALN⁵. L'ensemble de ces interventions a concouru à formuler un ensemble de problématiques incontournables, en lien avec cette réflexion commune, laquelle d'abord a mobilisé les contributeurs sur les questions suivantes :

- convient-il concrètement d'intégrer des exemples en créole haïtien avec un minimum de régionalismes, en marge du fait que les énoncés retranscrits sont extraits de plusieurs types de corpus oraux ?
- dans quelle mesure porter les faits relevés dans un cadre variationniste, sans que cela ne contraigne le recours aux explications générales ?
- S'agit-il de s'inscrire dans une phénoménologie linguistique, étant donné que la description du seul « fait » grammatical ne suffit pas pour prendre en compte les problématiques, plurielles, des représentations ?

De nombreux linguistes et didacticiens, parmi lesquels des créolistes, ont effectivement témoigné du fait que la question des représentations est insuffisamment débattue dans la construction de grammaires d'enseignement, et que des *allant de soi* s'immiscent dans les descriptions d'ensemble, y compris les plus généralistes, sans qu'il n'ait été convenu de les discuter auparavant (Dreyfus, 2004). Or, l'une des spécificités du « terrain » haïtien consiste en une diffusion peu concertée de grammaires créoles, de grammaires bilingues ou trilingues et de cours de créole, avec des approches pédagogiques variées, mais aussi des graphies, des descriptions grammaticales et des inventaires de constructions phrastiques en un sens disparates (Torterat, 2007). D'autre part, une difficulté de premier plan ressortit bien évidemment à la mobilité des contributeurs, qui, une fois confortés dans leur cursus, sont incités à laisser le pays, autrement dit à saisir l'opportunité de se rendre ailleurs (une estimation faite en 2007 par des membres de *URPP*, témoigne d'une proportion d'un quinzième de personnes concernées au terme du premier cycle, laquelle s'élève à un cinquième au terme du deuxième cycle et à deux tiers au moment d'entrer dans le troisième cycle). Qui plus est, la production d'une telle grammaire bilingue se heurte à l'existence de prises de position variées à l'intérieur des travaux linguistiques portant sur le créole, parmi lesquels nous citerons volontiers ceux de Muysken, Smith (1995), Alleyne (1996), Hazaël-Massieux (1999), DeGraff (1992, 2000), Fattier (2000a), Klein (2003), Zribi-Hertz, Herby (2005) pour les catégories (pro)nominale et adjectivale, Damoiseau, Saint-Louis (1986), Spears (1990), Lumsden (1993), Dejean (1995), Cadely (1997), Howe (2000), Mufwene (2000), Fattier (2003), entre autres, pour la catégorie verbale. Or, les bibliothèques

établir qu'elle est *consciente* ou non ?), mais à tout discours portant, délibérément ou non, sur des éléments langagiers. En revanche, nous ne pouvons que souscrire au fait que les énoncés à caractère épilinguistique révèlent des « représentations » sur la langue, celles-ci n'étant néanmoins pas dues qu'à des facteurs psychologiques.

⁵ Les collègues qui ont consenti à se rendre à Port-au-Prince, pour certains d'entre eux à plusieurs reprises, au titre de ce programme, sont Marie-Louise Moreau (Belgique, UCL), Eric Hernandez Fernandez (Cuba, La Havane), Marie-Anne Paveau (France, Paris 13), Denis Le Pesant (France, Paris 10) et Georges Antoniadis (France, Grenoble 3). Nous leur en sommes infiniment reconnaissants.

universitaires étant très peu fournies à Port-au-Prince, l'appropriation de cette recherche, avec ses courants et ses sensibilités, est irrégulièrement répartie suivant les effectifs et les cursus suivis.

Il en va de même pour les questions du bilinguisme et des régionalismes (Muysken, Norval (eds.), 1986 ; Chaudenson, Mufwene (eds.), 2003 ; Valdman, 2004), ainsi que pour celle de la réanalyse (Haspelmath, 1999 ; DeGraff (ed.), 1999 ; Croft, 2001 ; Kriegel, 2003), et il aurait été déplacé d'inciter les personnels sur place à maintenir l'effort d'une grammaire bilingue sans que ces derniers n'aient eu la possibilité d'être sensibilisés à la recherche dans ces domaines. Par conséquent, le principal format d'intervention a consisté en ce qu'il est convenu d'appeler un « accompagnement des filières d'enseignement bilingue », sur lequel Dispagne (2007) a dernièrement donné quelques explications, mais dans le cadre pour sa part d'un « contexte diglossique » qui n'est pas applicable à la configuration haïtienne (Berrouët-Oriol, Fournier, 1992)⁶. Dispagne (*op.cit.* : 65) s'intéresse, lui aussi dans le domaine antillais (martiniquais plus exactement), à ce type d'intervention collaborative, mais de manière à insister sur ce qui la légitime à proprement parler, au titre de quoi l'auteur dénonce ce qu'il appelle la « pseudo-homoglossie » :

Les interlocuteurs échangent, discutent et produisent du savoir dans un code, le français, dont le degré de compétence, de maîtrise et d'usage n'est pas le même chez l'accompagnant et chez l'accompagné, chez le formateur et chez l'apprenant.

Préconisant, à la suite de Collès⁷, une « pédagogie interculturelle », Dispagne insiste sur un principe de responsabilité, à travers un dialogue constructif entre les langues représentées. Ainsi existe-t-il, d'après lui, « la possibilité d'un choix linguistique qui revient à chacun des sujets de la situation pédagogique. Il n'y a donc plus minoration de l'une des langues, mais légitimation de celle qui était habituellement stigmatisée et reconnaissance de celui qui la pratique dans l'espace de l'apprentissage » (Dispagne *op. cit.* : 66).

Sur le plan pratique et pour reprendre Rastier (2007 : 4), lequel s'est penché (1995) sur la problématique des *termes*, il s'agit par ailleurs, au moins en partie, de « *dégrammatiser la linguistique pour permettre l'articulation entre la syntaxe et la pragmatique, absurdement séparées par Carnap et la philosophie du langage anglo-saxonne, de manière à tenir pleinement compte du fait que la langue, sans résulter causalement d'une instance sociale qui lui serait extérieure, demeure tout entière du social* ». C'est pourquoi, dans le cadre de l'initiative citée en intitulé, notre appui méthodologique a porté plus spécifiquement sur ce qui relève de l'exemplification commentée, de manière à laisser à la discrétion des rédacteurs le choix de tel ou tel cadre d'analyse⁸.

Principes méthodologiques

Pour produire une grammaire de premier cycle universitaire, il convient auparavant, cela va sans dire, de prendre en compte l'existant. Cela suppose notamment que soit laissée la possibilité, à l'ouvrage lui-même, de ménager des liens vers les pratiques pédagogiques observées dans le primaire et dans le secondaire. Dans un premier temps, la réflexion menée par les équipes sur place a ainsi permis aux contributeurs d'établir que les manuels du primaire et du secondaire haïtiens assortissent leurs exemples soit de classifiants préétablis, soit de commentaires (*komantè*) d'ordre général. Cette démarche ressemblant en bien des

⁶ C'est aussi l'opinion de Chaudenson (2003). Cf. Joint (2004) pour un autre point de vue.

⁷ Voir Dispagne, 2007, qui ne donne pas d'indication bibliographique sur Collès.

⁸ Pour information, les productions de master 2 des jeunes chargés de cours en 2008-2009 sollicitent l'approche dite *guidée par les têtes (HPSG)* pour deux tiers d'entre elles, les approches *lexicale et fonctionnelle (LFG)* et *du rôle et de la référence (RRG)* pour un peu moins du tiers restant, et plus restrictivement l'interface syntaxe et sémantique pour l'une d'entre elles.

points à celle de la grammaire de premier cycle universitaire en construction, des transitions ont donc été envisagées avec une certaine facilité. En revanche, il est apparu indispensable de se concerter sur un schème d'action assez répandu qui consiste à faire intervenir, comme c'est le cas dans certaines filières d'enseignement bilingue, le champ de la description linguistique en français, et celui des énoncés didactisés en créole haïtien (Tortérat, 2006b). Car les termes de la description grammaticale ne font pas défaut en haïtien, et celui de *pilye* (fr. *pilier*) par exemple, dès le primaire, présente l'avantage notable de renvoyer à une donnée culturelle qui se tient à l'écart des éventuels régionalismes⁹. En désignant avec *pilye* le noyau prédicatif d'un ensemble ou sous-ensemble, les enseignants sensibilisent généralement leurs élèves à la répartition des éléments (prédicatifs) de l'énoncé et plus restrictivement la délimitation des syntagmes dans la phrase (Tortérat, 2007, 2009a), en passant notamment par la sélection de ce qui supporte le *wòl prensipal* (rôle principal) dans la relation prédictive, et autour duquel les *kalifyan* par exemple (*qualifiants*, gén. des « modificateurs »), intègrent un cotexte donné.

La grammaire bilingue en cours de construction reprend donc cette démarche familière aux enseignants haïtiens, avec pour principal enjeu de valoriser une approche méthodologique déjà effective, mais qui mérite d'être documentée plus avant. Par ailleurs, d'autres voies de regroupement existent, dont nous voudrions faire une brève démonstration dans les quelques pages qui suivent. Nous reportons par conséquent, à titre d'illustration, à quelques unes des productions des contributeurs, lesquelles, débattues, ont été peu à peu revues et consolidées.

Vers une approche commune et sans *a priori*

Constructions et opérations

Un domaine d'analyse couramment sollicité dans le cadre des filières d'enseignement universitaire bilingue dans les Grandes Antilles¹⁰, concerne la question des constructions syntagmatiques de la phrase, verbale et non verbale, avec des distinctions que nous appellerons similaires, d'une part, et complémentaires de l'autre. Par cet intermédiaire, les constructions coordinatives et subordinatives, éventuellement redimensionnées à travers la parataxe et l'hypotaxe, s'assortissent d'une recherche complémentaire sur le phénomène de l'adjonction nominale et, de manière plus marginale, sur les constructions comitatives. L'équipe s'étant attachée assez tôt à ces constructions, quelques pistes de réflexion, discutées dans le cadre des séminaires et suivies dans celui de la formation à distance, ont ainsi porté sur la congruence entre le commentaire et l'exemplification, et, par ce biais, sur la déclarativité du commentaire et la représentativité des exemples.

⁹ Les jugements portés par les locuteurs uni/bilingues sur les indicateurs de variation diatopique pour le créole haïtien, ainsi que pour le « français d'Haïti », se fondent sur des commentaires qui présentent une certaine diversité. Ainsi, pour les premiers phénomènes de variation, il est avéré que les parlers régionaux de l'Ouest et du Centre (Saint Marc, Port-au-Prince, Grangoève..) et du Nord (Cap-Haïtien surtout) se distinguent par des éléments phonologiques et grammaticaux irréfutables (ex. : *al fè sa pou mwen* à Port-au-Prince se dit *ay fey ban mwen* à Cap-Haïtien. Cf. à certains égards le guadeloupéen), avec quelques éléments distinctifs également présents dans le Sud, comme certaines constructions co-verbales (par exemple avec *vanse* : *m vanse fini* / fr. *j'ai presque terminé*). Pour les seconds, il est notamment question d'une distinction entre les créoles *swa* et *rèk* (*soyeux* et *rèche*), qui est généralement effectuée par des personnes bilingues à propos des pratiques des créolophones unilingues (on parle aussi de créoles *gwo* et *bwodè*), alors qu'on remarque davantage, dans le prétendu créole *swa*, une francisation du créole par adjonction *dezespresyon ladann pou fè li bel* (fr. *d'expressions pour l'embellir*, d'après une recherche menée par Yves Joseph et rapportée par D. Fattier, 2000b). A savoir que d'autres phénomènes, comme la dénasalisation, sont concernés au premier plan.

¹⁰ Eric Hernandez Fernandez nous a rapporté en 2006 qu'il en est de même à Cuba, où le suivi académique est principalement assuré par l'Université de La Havane.

On notera que la concrétisation des commentaires, laissée à la discrétion des rédacteurs, est apparue soit en créole haïtien, soit en français. Étant donné qu'il s'agit de rédiger une grammaire bilingue, cela se justifie pour le moins, d'autant que nous nous plaçons ici dans la perspective non pas d'une grammaire d'apprentissage, mais d'enseignement. Voici une première illustration de ce questionnement, qui nous vient de [N. 2006 a] :

- (1) Jak ak Pyè se de frè
 AGNP PRESVP ATTRNP
Jack et Pierre c'est deux frères
- (2) Li bwè epi li gaspiye chanpay
 AGNP_i VP COORD AGNP_i VP COMPNP
Il a bu et (il) a gaspillé du (le) champagne
- (3) Mari achte yon bèl wòb ak yon bèl soulye
 AGNP_i VP_j COMPNP COORD (AGNP_i) (VP_j) COMPNP
Marie a acheté une belle robe et de beaux souliers

« Dans le premier énoncé, « Jak ak Pyè » est le groupe agentif du verbe « se ». Ce groupe est formé de deux noms coordonnés par le coordonnant « ak », qui coordonne deux éléments de même catégorie grammaticale et de même rôle ». (...)

- (4) Mari antann li byen ak Silfiz
 AGNP_i VP RESOMP_i CIRC COMPPP
Marie s'entend bien avec Silvie
- (5) Mari ak Silfiz antann yo byen
 AGNP_i COORD AGNP_j VP RESOMP_{ij} CIRC
Marie et Silvie s'entendent bien
- (4') *Mari antann li byen**
Marie s'entend bien
- (5') *Mari antann yo byen**
Marie les entend bien

Non désignées comme telles, la coordination comitative par adjonction nominale en (4) et la coordination endocentrique en (5) prennent appui sur l'instanciation de résomptifs qui tranche effectivement avec les constructions verbales des exemples précédents. Pour autant, les liens éventuels entre le phénomène de réflexivité et la variabilité des constructions coordinatives ont été ressentis par les participants comme peu significatifs. En revanche, la conclusion intermédiaire qui suit nous place sur un domaine de questionnement peut-être plus opportun, quand l'auteur déclare que « dans les deux derniers exemples, l'effacement d'un conjoint rend la phrase agrammaticale. Le complément d'objet « yo » indique que le sujet du verbe est au pluriel. Le deuxième cas montre que la phrase n'est pas achevée ». On conviendra toutefois du fait que la démarche de problématisation en (1), (2) et (3) se rapproche significativement des questions soulevées notamment par Johannessen (1998) et Lin (2001), pour ne citer que ces auteures, avec certes des formulations à conforter, mais qui démontrent que le commentaire pâtit plus de termes grammaticaux surgénéralisés, que du ressenti linguistique du rédacteur, lequel est profitable à bien des égards.

Ces difficultés sont en partie diminuées quand l'exemplification, même sommaire, intervient dans le cadre d'une explication générale qui reste ouverte à tous les possibles descriptifs, si l'on nous passe l'expression, car elle conduit les rédacteurs à saisir l'opportunité d'éléments bel et bien révélateurs, comme ci-après (*ibidem*) :

Un syntagme X dépend d'un syntagme Y si les opérateurs de Y ont une portée sur X :
 Jòj fè aksidan, li mouri sou plasò (fr. *George(s) a été victime d'un accident (et) il est mort sur le coup*)

Au-delà du verbe *dépendre*, le commentaire ainsi dégagé, lequel relève d'une approche déclarative, contient une indication de « portée » qui présente l'avantage de transcender les catégories grammaticales (voir par exemple Gamut (1991) pour la portée des opérateurs, et Reinhart (1997) pour celle des quantifieurs, auxquels les contributeurs ont eu accès par la suite). Le rédacteur, invité à insister sur cette donnée, et donc appelé à se dessaisir, pour un temps, des autres éléments d'explication et de description, a eu ainsi la possibilité de maintenir une donnée pressentie à partir de laquelle il a été amené à rassembler de nombreux éléments, comme le schéma continu qui s'opère entre coordination et subordination, mais aussi d'aucunes constructions paratactiques impliquant des phénomènes non marqués.

Certains autres exemples commentés, portant également sur les constructions syntagmatiques, ont conduit l'équipe à dépasser le champ de la similitude pour formuler les conclusions complémentaires sur la prédication verbale et la délimitation d'éléments prédicatifs dans la phrase. Ce que nous relevons ci-après (*Ibidem*) :

Dans la phrase Depi li leve anba maladi li a, l ap fè kalsitran, le VP subordonné obéit à une hiérarchie dans la phrase. Il est subordonné à un syntagme verbal qui joue le rôle primaire dans la phrase

La mention de « rôle primaire » peut être discutée, mais elle apporte là encore des possibilités non négligeables pour la grammaire bilingue à travers la problématique des prédications première / seconde, laquelle a fait la démonstration de son opérabilité ces dernières années, d'autant que rien ne garantit l'intérêt, concernant le créole haïtien, de traiter de coordination et de subordination « implicites », autrement dit sans opérateur instancié (comme les proformes et les conjonctions). D'ailleurs, il nous paraît significatif que, dans le cadre de l'enseignement bilingue, l'un des contributeurs, [J. 2006 b], ait sollicité dans ses explications le créole haïtien plutôt que le français. Comme il s'en explique d'ailleurs dans la présentation de son descriptif, et en marge des descriptions d'ensemble dégagées, « *Kreyòl se pa yon lang ki gen mak fransè, tout Ayisyen kit li se moun lavil ou moun pwovens, kit li se moun ki konn li ak ekri rive san kase tèt konprann mesaj yo. Lòt kote nou ka wè sa se la yo anrichi lang nan avèk mo nouvo oubyen lè yo bay mo yo lòt sans* »¹¹. L'enjeu sociolinguistique de la productivité dérivationnelle et compositionnelle du créole haïtien, pour l'analyse linguistique, est pour une bonne part posé¹².

Quoi qu'il en soit, en dépassant ainsi la seule description des constructions syntagmatiques, les contributeurs en sont venus à délimiter, dans des suites de phrases ou dans des textes de dimension restreinte, des suites d'éléments prédicatifs distinctes les unes des autres, tout en accompagnant ces descriptions d'une méthodologie applicable sur différents corpus, avec un questionnement problématisé, mais vis-à-vis duquel l'organisation sous forme de séminaires a laissé pour ainsi dire le temps aux participants de s'approprier les données. Car le passage par une répartition syntagmatique de la phrase (*segmantasyon fraz yo*) s'est avéré par moments

¹¹ « *Le créole n'implique pas les mêmes marqueurs qu'en français. Les Haïtiens, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent, se comprennent quoi qu'il en soit, en particulier à l'écrit. D'un autre côté, le créole est aussi actif dans les domaines des néologismes et des dérivés (que les autres langues)* ».

¹² Il s'agit là d'un champ de revendication qui remonte au moins aux apports de Pradel Pompilus (dont les éditeurs basés à Port-au-Prince, sont « Caraïbes » et « H. Deschamps »), linguiste haïtien qui a précédé Pierre Vernet (1980) dans cette démarche, et qui est l'auteur notamment d'une *Contribution à l'étude comparée du créole et du français à partir du créole haïtien. Phonologie et lexicologie* (1973), ainsi que d'un *Langue française en Haïti* (1981).

contreproductif, attendu que le terme de *construction (syntagmatique)* n'implique pas automatiquement, en pratique, une exigence de hiérarchisation des éléments, instanciés ou non, dans l'énoncé.

Par ailleurs, la prédication, comme nous l'avons suggéré dans les pages qui précèdent, renvoie à une opération spécifique qui se distingue de celles de détermination et de quantification par exemple, et qui peut être résumée dans une relation opératoire entre un noyau et les éléments qui sont sous son attraction¹³. On mesure sans peine, dans des publications variées, combien une réflexion sur les types de relation(s) existant entre les éléments relevés s'impose avant toute description d'ensemble, à compter qu'à partir du moment où il s'agit de les replacer dans un ensemble de formes et de constructions, et même dans une pratique sociale donnée, c'est à la prédication que l'on renvoie implicitement. Dans le même temps, ce que les grammaires contemporaines désignent à travers les « têtes » (comme les grammaires généralisées) ou encore le « nucléus » (ainsi en grammaire du rôle et de la référence), reporte invariablement à l'existence, dans une suite de prédicables, d'apports secondaires, *périphériques* ou *satellites* en lien avec une prédication noyau (Grootjen, 2001 *inter alii* ; Torterat, 2008 pour une présentation succincte).

Au sens grammatical, l'attribution de rôles spécifiques aux éléments de prédication de la phrase, dans le cadre de cet enseignement bilingue, a donc pu prendre appui sur des problématiques de position et de relation que les contributeurs ont appliquées à partir d'éléments regroupables autour d'un noyau prédicatif (ou *pilye, pivo*) afin d'en déterminer les *arguman*. C'est ainsi que les explications produites sur certains emplois locutionnels du verbe se sont appuyées sur des phénomènes en créole haïtien favorablement commentés en français, comme c'est le cas par exemple de la reduplication, laquelle dépasse quelquefois la problématique de l'intensité dans des expressions locutionnelles comme *ou kwè (se)* (*ou kwè se ensolan li ensolan*). Dans cet esprit et pour illustration, [G. 2007b] recourt aux explications suivantes :

L'analyse en [ou kwè [se ensolan li ensolan]] (fr. ce qu'il est insolent !) s'impose, tout comme c'est le cas pour « se pa ti » ou « ala », lesquels ne peuvent en aucun cas se combiner avec « ou kwè (se) » (impossible d'avoir [ou kwè [ala [(se) ensolan li ensolan]]) ou encore [ou kwè [se [pa ti [ensolan li (pa) ensolan]]]]).

« Ou kwè » et « pa ti » sont plutôt rhématiques, tandis que « ala » présente des caractéristiques opposées, avec un ancrage ferme dans le contexte. En revanche, « ou kwè » et « pa ti » n'ont pas les mêmes intonèmes, et là où le premier porte sur une forme de confirmation, le second, lui, est un intensif qui dramatise l'énoncé.

Sur la question de savoir si « ou kwè » peut avoir pour complément une clivée sans reduplication, avec une intonation particulière, dans ce type de formule (par exemple « ou kwè se timoun sa a Mari renmen (!) »), il s'agit non pas d'une objection ou d'un renchérissement, mais d'une question à la fois indirecte et confirmative. Le locuteur qui l'emploie veut se faire confirmer l'information fournie par le contexte ou un énoncé antérieur

Les explications portant sur les faits grammaticaux s'assortissent ainsi, dans plusieurs contributions, de l'analyse des contextes discursifs. Par cet intermédiaire, elles inscrivent les productions verbales dans une certaine pratique sociale, ce qui pose indirectement la question des « normes endogènes » présentes dans les aires franco-créolophones (Cf. Bavoux, Prudent et Wharton, 2008). De plus, en combinant la description des constructions intensives et celle

¹³ Cf. la relation *prédicative* chez Culioli, qui intègre en un sens une systématique et présente donc un caractère singulier, ainsi que les positions de Grootjen, Fuchs, Guimier, Desclés sur ce point (voir Desclés 2006).

des groupes intonatifs, le rédacteur conforte une analyse précédente qui l'a amené à démontrer que le mécanisme d'extraction implique la présence d'une frontière prosodique plus marquée entre l'élément prédicatif mis en évidence et le syntagme verbal auquel il se rattache. Mais elle l'a surtout incité à expliquer dans quelle mesure une conception de la prédication comme fondamentalement organisatrice de l'énoncé, d'ailleurs confirmée par ce que Piet Mertens appelle l'« organisation hiérarchique des groupes intonatifs », ne relève pas que d'un point de vue marginal. Dans le cadre des séminaires, cette analyse l'a conduit en outre à envisager *ou kwè* et *pa ti* comme des opérateurs avant de leur assigner une catégorie grammaticale définitive, laquelle aurait pu présenter un caractère obturant dans certaines démonstrations.

Ce qui nous amène au point suivant : qu'il s'agisse de poser la question des constructions syntagmatiques dans la phrase, ou celle des opérations, la désignation des variables d'expression aboutit dans bien des cas à réfléchir sur l'identité même des classes grammaticales. Le cadre que nous décrivons ici ne faisant pas exception, les contributeurs se sont concentrés dans un premier temps sur les marqueurs préverbaux, qui illustrent ce que peut impliquer l'intégration de problématiques restreintes dans le domaine de la prédicativité verbale, avec des commentaires en créole haïtien. Par la suite, ce sont les catégories du nom et de l'adjectif, en marge d'analyses sur la nominalisation (présentes dans deux mémoires de master), qui ont fait l'objet de concertations assidues.

Catégories et catégorisations

Ce domaine de réflexion, à notre sens aussi révélateur que le précédent, est apparu à partir de 2006. Des reformulations concertées sur les constructions verbales étant intervenues dans les séminaires de manière plus effective que dans les précédentes discussions, des compléments ont alors été apportés, comme celui d'[O. 2006 a], qui, traitant d'« omnipredicativité » pour les catégories grammaticales en toute vraisemblance représentées en créole haïtien, que sont le nom et l'adjectif, nous rapporte ceci :

Certains adjectifs peuvent dans le cadre d'une vision dynamique (Damoiseau 2005) apparaître à une autre position qu'attendue. Dans ce sens, ils peuvent s'accompagner dans leurs emplois des marques aspectuo-temporelles, par exemple 'cho' dans dlo a ap cho yon moman (fr. l'eau est chaude (depuis/pour) un moment)

On est ici confronté à une terminologie duplique (position / emploi), avec une non congruence du commentaire et de l'exemplification, mais qui révèle un embarras très concret du contributeur au moment de passer d'un commentaire généralisant en français à un exemple significatif en créole haïtien, que l'on rapprochera des explications suivantes de [N. 2006 c] :

Dans Jan malad, si on enlève l'adjectif, la phrase n'a pas de sens. On aura seulement Jan comme support agentif qui ne peut pas conférer à lui seul un sens à la phrase. (...) Mais on est plutôt là dans une question sur la prédicativité, le rôle principal que joue la variable x dans une phrase, c'est-à-dire qu'on ne peut enlever cet élément pivot. Dans misye se yon kapwa (fr. ce monsieur est un Capois¹⁴), le syntagme nominal yon kapwa est le pilier de la phrase car c'est lui

Sur les données positionnelles en particulier, une question spécifique, soulevée par [O. 2005 a et b] (« *quelle est la position principale de l'adjectif par rapport au nom, au verbe, à l'adverbe ?* »), pour l'antéposition ou la postposition, a mené à la conclusion intermédiaire suivante : « *Les adjectifs monosyllabiques ne peuvent remplir le rôle de postposition qu'avec l'appui du marqueur grammatical ki, ce qui n'est pas possible avec les adjectifs*

¹⁴ « Capois » : qui vient du Cap-Haïtien.

plurisyllabiques ». Intervenant sur les plans phonologique et syntagmatique, cette conclusion, qui pose problème pour la grammaire bilingue, a donc été débattue en plusieurs fois. Mais ces points de vue s'expliquent, entre autres, par l'existence d'un *transcontinuum* franco-créolophone tout à fait effectif en Haïti, comme on peut l'envisager à travers d'autres rapprochements complémentaires, comme celui formulé par [J-F. 2006 b], lequel, traitant de son côté des prépositions, en déduit ceci :

Il y a selon nous deux groupes de prépositions : un groupe de prépositions qui ont un seul sens partout où elles interviennent (les « stables »). C'est le cas, par exemple, des prépositions kou / kon, kont : Kou ou vini rele m (fr. tu m'appelles quand tu viens) / Mwen vote kont pyè (fr. j'ai voté contre Pierre¹⁵). Un autre groupe de prépositions dont le sens dépend du contexte sont à signification variable (« instable »). C'est le cas de prépositions comme avèk : Timari ap mache avèk zanmi li yo (groupe : fr. (...) avec ses ami(e)s) / Timari ap manje avèk lapenn (manière : fr. : (...) avec peine)

L'exemplification soumise ici a suscité une discussion entre les membres du groupe, [P. 2006 b] faisant le commentaire suivant : « *Un créolophone unilingue dirait plutôt : mwen pa vote Pyè. Mwen vote kont Pyè est un calque qui est très courant chez les Haïtiens bilingues* ». Une telle remarque n'a rien d'anecdotique, car elle témoigne entre autres des contradictions qui se faufilent autant dans les jugements épilinguistiques portés sur les énoncés, que dans les exemples, lesquels, même s'ils ne sont pas préconstruits, sont en prise avec certains types d'interférences. On notera toutefois que cette notion de « calque », discutée dès la première année dans la filière d'enseignement bilingue concernée à la FLA, s'appuie sur des indications sociolectales qui permettent de s'extraire de quelques généralisations hâtives, comme celles que comportent par moments les termes de *francisation* ou de (*dé*)*créolisation*, dont il n'est pas dans les objectifs de la grammaire en construction de se saisir¹⁶.

L'un des enjeux de ce qu'on appelle quelquefois un peu commodément une didactique contextualisée, consiste donc en partie à s'approprier des termes linguistiques répandus tout en les remplaçant dans un contexte spécifique et en les explicitant à travers une paraphrase accessible (Torterat, 2006b). Cela s'impose d'autant plus pour la catégorisation grammaticale que les « parties du discours » intègrent souvent, et quelquefois mal à propos, les débats portant sur l'« exceptionnalisme » des créoles et par ailleurs sur la présumée « relexification » dont ils auraient fait l'objet. On note d'ailleurs que dans les manuels du troisième cycle dit *fondamental*, les déterminants sont tantôt désignés sous la forme de *detèminan*, tantôt sous celle de *mo detay*, et le cas se présente aussi dans la catégorie des pronoms, tantôt appelés *pwonon*, tantôt *mo ranplasan*, ce qui implique une série de mises au point sur les problématiques de substitution et de référence, mais aussi sur celles de qualification et de quantification. Les explications générales sur ces questions méritent d'autant plus d'être discutées qu'elles peuvent être mises en regard de celles de [I. 2005 b], dont la dimension sociolinguistique présente un enjeu très concret :

Rezon ki fè mesaj la pa pase se paske lang moun k ap bay mesaj la itilize a pa ni kreyòl ni Fransè. Li pran kèk mo kreyòl li melanje avèk kèk mo Fransè, li itilize sentaks toulède lang yo, sa ki fè yon moun ki pale kreyòl sèlmanpa rive konprann anyen, ki se ka majorite moun k ap viv nan popilasyon an.

¹⁵ L'hypothèse que le premier énoncé puisse se retranscrire par *quand tu viens tu m'appelles*, que l'un des participants a soumise, a suscité un (autre) débat sur les liens entre hypotaxe et parataxe, dont la grammaire se fera l'écho dans un encart spécifique.

¹⁶ Il nous paraît d'ailleurs très important que cette grammaire se soit assigné des objets avant de s'assigner des objectifs. A ce titre et pour information, on pourra se référer à un article de deux des contributeurs, Renauld Govain et Hérold Mimy (2006).

Nou vlè konprann kijan moun yo sakrifye lang kreyòl la ak kijan moun k ap resevwa mesaj yo rete tankou bèkèkè lè yo tande yo ».¹⁷

De telles indications rejoignent à nouveau les objections relevant à proprement parler des « calques » et des « interférences » (Tirvassen 2003), [P. 2005 b] parlant de son côté d'« *interférences dans le matériel didactique pour les créolophones* », qu'il dénonce comme « *récurrentes* » mais « *irrégulières* ». Or, plusieurs questions contradictoires persistent, [A. 2005 a] allant jusqu'à traiter dans une note liminaire, par exemple, de la « *nasalisation exagérée* » dans le domaine des déterminants spécifiques (Cf. les questions du créole *swa* et des normes endogènes).

Grammaticalité et « conditions d'appropriété »

Concernant ce dernier domaine de réflexion, nous ferons remarquer que la problématique de la grammaticalité des énoncés s'est révélée, au cours des séminaires, particulièrement embarrassante à bien des égards. En marge des contradictions qui sont apparues entre les points de vue des participants sur les domaines de variation diastratique du créole haïtien, c'est la consistance même à donner à ce type de jugement qui a posé difficulté. Comment ne pas convenir, effectivement, de ce que, parmi les auteurs qui ont réfléchi sur cette question, certains estiment qu'elle renvoie au niveau de bonne formation d'une suite d'éléments prédicatifs, de celui d'un énoncé d'après la grammaire, ou encore aux *degrés* ou aux *règles* de bonne formation ? Par ailleurs, la grammaticalité en tant que telle est concurrencée par d'autres formulations, comme celles de *possibilité / impossibilité*, voire de *constructibilité*, dont les emplois irréguliers ne favorisent guère les conclusions communes.

D'autre part, plusieurs possibilités existent, dans les grammaires contemporaines, pour décrire et dans une moindre mesure pour classer les indications les plus significatives sur la *bonne formation* des énoncés. Suivant certains appareils méthodologiques, cela consiste notamment à déterminer des ensembles de contraintes, comme cela se pratique par exemple d'après la théorie de l'Optimalité, alors que pour d'autres, ce jugement se saisit de l'assignation de *traits*, ou plus exactement d'*attributs* et de *valeurs* complémentaires les uns des autres, mais dont la combinaison et surtout les représentations ne sont pas toujours faciles à manipuler¹⁸. Qui plus est, les points de vue portant sur la grammaticalité recourent plusieurs types de faits grammaticaux et de phénomènes, phonologiques et topologiques entre autres, qu'il n'est pas possible de mettre à l'écart d'une justification dont plusieurs épistémologues ont clairement démontré qu'elle ne relève pas intégralement de la linguistique (d'après entre autres Corbin, mais aussi Harris. Cf. Le Priault, 2006). Enfin, la déduction, plus ou moins délibérée, de grammaticalité, à partir du moment où elle est soumise à l'épreuve des corpus, résiste assez mal à la tension qui s'opère entre représentativité et généralisation, ce qui fait d'elle une déduction bancale à plusieurs titres.

Les contributeurs de la grammaire bilingue créole / français en question se sont toutefois entendus sur deux domaines de questionnement distincts, qu'il est possible de formuler à travers deux tensions : entre *compatibilité* et *incompatibilité* d'une part, et d'autre part entre *appropriété* et *inappropriété*.

¹⁷ « *Les motifs pour lesquels les créolophones ne se comprennent pas sont souvent le fait qu'il ne s'agit pas plus de créole que de français. Certains empruntent ainsi des mots créoles mêlés à du français, tout en employant des structures des deux langues simultanément, de manière que les créolophones, qui forment la plus grande partie de la population, ne se reconnaissent pas dans ces verbalisations. Il convient de définir de quelle manière des individus sacrifient le créole et comment leurs destinataires, sans se faire leurs interlocuteurs, parviennent à les comprendre* ».

¹⁸ Les mêmes difficultés concernent également les phénomènes phonologiques, en particulier si l'on se place dans le cadre d'une phonologie prosodique.

La première tension retenue part de l'hypothèse de Benveniste sur les « conditions d'emploi des mots », avec l'application suivante : quel que soit le contexte, l'instanciation de tel ou tel élément ne suscite aucun jugement particulier ; une fois que cet élément est co-instancié avec un autre qui lui est incompatible à la position qu'il occupe, sa présence provoque éventuellement un jugement d'agrammaticalité.

La deuxième tension rejoint quant à elle une suggestion de Nølke (1999, 50 *sqq*), et implique que dans une suite linéaire de constituants, l'emploi de tel ou tel élément dans telle ou telle position, ou sous telle ou telle forme, pose ou non difficulté. Il en est ainsi des marqueurs temporels, des constructions co-verbales (notamment sérielles), des répétitions d'éléments (pléonastiques ou non), voire de ce qui conditionne certains phénomènes phonologiques, comme l'élision ou la contraction.

Nous ne nous attarderons pas sur ce point, qui mériterait un bilan plus abouti, mais que cela ne nous prive pas de donner ci-après quelques illustrations que les membres de la Jeune Equipe sur place nous ont transmises (les initiales renvoient à celles des participants qui ont réfléchi sur cette problématique en 2008). Les commentaires, en effet, prennent le parti de ménager des liens concrets entre plusieurs types de phénomènes, ce qui explique la représentation réaffirmée des analyses portant sur les interfaces à l'intérieur des descriptifs de cours dispensés dans la filière bilingue en question. Il en est ainsi des liens qui peuvent intervenir entre les faits grammaticaux et quelques faits topologiques et prosodiques :

1. *Pitit mwen*

2. **Mwen pitit*

L'exemple 2 est agrammatical, étant donné que le déterminant en créole se place après le nom. Mais une virgule entre les deux mots, marquant une pause dans la phrase, la rendrait grammaticale, puisque le mwen deviendrait un pronom. [J.B.S.]

En marge de la question topologique, et du fait que la démarcation pausale peut témoigner d'une recatégorisation du premier élément de 2 (*moi, petit(e)*), la question des manifestations d'ordre prosodique dans l'énoncé permet de donner plusieurs versions de la compatibilité entre les deux éléments, une réflexion que mènera par la suite le contributeur cité ici à l'occasion de ses travaux sur les cas d'extraction dans le cadre des constructions attributives. Indiquons toutefois que si c'est la question de l'extraction qui a été retenue, cela tient notamment au fait que la problématique du détachement, quoique opératoire en créole haïtien comme en français, est sollicitée assez diversement par les contributeurs, comme c'est le cas ci-dessous :

« Les morphèmes grammaticaux (avec surtout pour le présent ap, le passé te, le futur pral et pour le conditionnel te ap), sont détachés du verbe en créole alors qu'ils sont prédiqués en français sous une forme fléchie du verbe ». [M.L.]

Du reste, ce qui vaut pour l'extraction concerne les autres éléments de réflexion portant sur les « constructions spécifiques », comme la passivation, qui suscite elle aussi, comme c'est pour le moins prévisible, des jugements sur la grammaticalité des énoncés. C'est ainsi que [R.A.] parle dans ce cas non pas d'opération, mais bien de construction, comme peuvent être déclarées comme telles la négativation ou la réflexivation par exemple, mais sans intégrer la passivation dans un paradigme spécifique. L'approche, en partie comparatiste dans cette contribution, a surtout consisté à formuler des déductions à partir d'éléments des corpus oraux qui permettent de témoigner de quelques particularités du créole haïtien :

En général la construction passive suppose un agent qui fait ou qui est un auteur de l'action, et un patient. Mais le créole haïtien diffère du français sur le point du complément oblique. Dans Kay la bale maten an (fr. on a balayé la maison ce matin), on voit qu'il n'y a pas d'agent exprimé. L'agent est implicite car l'interlocuteur sait que kay

la ne peut pas se balayer toute seule. Dans le même sens, les journalistes couvrant une manifestation populaire peuvent émettre les énoncés suivants : Bal ap tire (des balles ont été tirées) / Vit machin ap kwaze (on a démoli les pare-brises). L'opération de passivation en haïtien s'appuie beaucoup plus sur la sémantique que sur la syntaxe. Il y a toujours un implicite qui s'intègre dans le contexte

Si c'est à l'appui d'une concertation sur la compatibilité et l'appropriété grammaticales que la plupart des rédacteurs de la grammaire bilingue ont inscrit leurs contributions, ces derniers ont délaissé quelque peu l'approche comparatiste¹⁹. Cela s'explique surtout par le fait, d'une part, que ce type d'approche suppose qu'on formule la description davantage à partir des constructions (sans passer forcément par les opérations), et d'autre part, que la multiplication des variables peut provoquer par moments des rapprochements hasardeux. Pour n'en rapporter qu'un exemple, [J.G.C.], citant un article de Bonami et Godard sur l'inversion du sujet (Verdier, 2001), et par ailleurs une mise au point plus générale de Marandin (2003), en donne effectivement l'application suivante pour le créole haïtien :

Alors qu'en français, on peut avoir « se présenteront à cinq heures tous les étudiants qui n'ont pas réussi aux examens », on ne peut avoir en haïtien :

Dwe vini a senkè tout etidyan ki pat reyisi egzamen yo

mais :

Tout etidyan ki pat reyisi egzamen yo dwe vini a senkè.

Pour « il faut que soit reportée la réunion », le créole Fòk ta ranvwaye reyinyon an est agrammatical (les éléments sont incompatibles entre eux ordonnés ainsi), ce qui n'est pas le cas de Fòk reyinyon an ta ranvwaye.

L'inversion du sujet en créole haïtien n'est donc possible dans aucun cas des constructions qui le permettent en français. Nous en déduisons qu'en créole haïtien le sujet et le verbe forment un groupe d'ordre marqué par la précedence linéaire

L'appel à la notion d'inversion, qui résiste en partie à la description du créole haïtien en ceci qu'elle y est plus ou moins opératoire, provoque un cas de surgénéralisation que l'auteur place sur le terrain topologique des domaines d'ordre, et donc des positions, alors que les particularités dénoncées sont peut-être ailleurs. Mais cette version n'est en rien contreproductive, car elle permet de soumettre au débat les désignations linguistiques de manière à en dégager celles qui seront les plus à même de *définir*, pour reprendre le terme de Hjelmslev, les principales caractéristiques du créole haïtien.

Sur cette question de la grammaticalité, un bref compte rendu établi sur les envois des participants en 2008 apporte les indications suivantes : les jugements d'agrammaticalité sont justifiés dans 37,5 % des cas par une incompatibilité entre éléments prédicatifs, et dans 55 % des cas par l'emploi inapproprié d'au moins l'un d'entre eux. La justification par l'ininterprétabilité est restée en un sens marginale, puisqu'elle ne concerne que 7,5 % des commentaires.

L'exemplification, pour sa part, présente évidemment plus de diversité, mais elle confirme néanmoins des recoupements qui restent à corroborer par ailleurs. Il est apparu, dans l'ensemble, que celle-ci s'établit autour d'opérations et de constructions récurrentes qui ne coïncident pas forcément avec les descriptifs de cours répertoriés dans la filière bilingue où les contributeurs sont appelés à intervenir. Même si cette répartition reste à conforter, elle peut quoi qu'il en soit dégager quelques tendances susceptibles d'assister les rédacteurs dans

¹⁹ C'est avec un certain embarras que nous admettons qu'au moment où nous écrivons, nous n'avons pas encore pu nous procurer le *Corpus créole* dirigé par Ralph Ludwig *et alii*, pourtant paru en 2001 (Buske, Hamburg).

leur démarche de rubrication de la grammaire. Ainsi les exemples suscitent-ils des explications d'ordres topologique dans 38,2 % des cas, phonologique dans 29,4 %, et syntactico-sémantiques pour les 32,4 % restants. Pour ces derniers, une première répartition nous a permis de relever que la détermination, la modification et la phoricité apparaissent dans des proportions similaires, suivies dans une proportion deux fois moindre par la quantification, la négation et les inserts.

Les exemples d'agrammaticalité pour des motifs topologiques concernent plus particulièrement l'ordre nom / déterminant, quantifieur(s) / nom, mais aussi la reduplication dans le domaine des intensifs. Ceux concernant la phonologie impliquent surtout les emplois inappropriés de contractions ou d'élisions, mais rendent également compte de l'opérabilité de la distinction - LEGER / + LEGER en créole haïtien, en lien avec la syntaxe. Les autres jugements d'agrammaticalité portent donc principalement sur d'éventuels mésemplois des marqueurs préverbaux, la coordination comitative, ainsi que sur les opérations de détermination et de modification. Même si des disparités existent dans les éléments de commentaire, l'ensemble est conforté par de nombreuses justifications communes vis-à-vis desquelles la représentativité des corpus oraux représente un appui non négligeable.

En conclusion

Dans les quelques exemples brefs reportés ci-dessus, on notera que les classifiants méritent ainsi d'être sensiblement contextualisés, ce qui soulève une question méthodologique de premier plan pour la grammaire bilingue : s'agit-il de déduire les invariants par une énumération de « valeurs contextuelles », ou de procéder inversement ?²⁰ Quoi qu'il en soit, ces quelques renvois à des exemples commentés (*Cf. Chevillard et alii, 2007*), montrent combien la construction d'une grammaire bilingue en collaboration exige des concertations assidues et ne peut se permettre de céder aux empressements. D'autant plus que l'accompagnement sollicité auprès de personnes extérieures aux équipes de contributeurs permet de revenir plus ouvertement sur les représentations linguistiques de chacun, dans une perspective, pourquoi pas, de réaménagement concerté (et non imposé) des filières mises en place.

Directement impliquée dans des problématiques d'ordre sociolinguistique, la construction d'une grammaire bilingue dans ce type de contexte n'est en mesure de se concrétiser que dans mesure où elle incite les rédacteurs à s'abstraire d'éléments qui, bien que répandus dans des filières d'enseignement bilingue, méritent d'être concrètement débattus. En outre, et quand bien même on se tiendrait à l'écart d'une version simpliste des créoles reprise notamment de McWhorter (1997), la question de déterminer dans quelle mesure il serait « onéreux » de laisser aux aires créoles le choix de leurs néologismes et de leurs appareils grammaticaux nous paraît susciter un certain recul dans la réflexion. Il conviendrait plutôt, sans doute, de reformuler ces problématiques d'aménagement linguistique en termes de similarité et de complémentarité, comme nous le suggérons ici dans les contextes restreints du bilinguisme et de la pédagogie universitaire. Or, cela suppose, là encore, de prendre en compte un ensemble de variables dont une collaboration de plusieurs années permet de supporter plus facilement l'inconfort.

²⁰ La suggestion que nous avons soumise en 2007 aux contributeurs sur une éventuelle combinaison entre les approches onomasiologique et sémasiologique de la description grammaticale a pâti du fait qu'elle n'ait été formulée qu'à distance. Cela étant, la grammaire en construction de la Jeune Equipe sollicitait tout autant les analyses discursives que celle des formes et des phénomènes micro-syntaxiques, cette complémentarité s'est organisée d'elle-même et s'est très bien passée de nous.

Références bibliographiques

- ALLEYNE M., 1996, *Syntaxe historique créole*, Paris, Karthala/Presses Universitaires Créoles.
- BAVOUX C., PRUDENT L.F., WHARTON S. (dirs.), 2008, *Normes endogènes et plurilinguisme. Aires francophones, aires créoles*, Lyon, ENS Editions.
- BERROUËT-ORIOU R., FOURNIER R., 1992, « Créolophonie et francophonie nord-sud : *transcontinuum* », *Revue canadienne des études latino-américaines et caraïbes* 17.34.
- BOUCHEZ K., 2007, « Construction d'une compétence bilingue disciplinaire dans le cadre d'un programme d'enseignement bilingue », *Tréma* 28, *Plurilinguisme et Enseignement*.
- CADELY J.R., 1997, « Prosodie et clitisation en créole haïtien », *Etudes créoles* 20/1, pp. 77-88.
- CHAUDENSON R., 2003, « Creolistics and sociolinguistic Theories », *International Journal of the sociology of language* 160, pp. 123-146.
- CHAUDENSON R., MUFWENE S. S. (eds.), 2003, *Creolization of Language and Culture*, London, Routledge.
- CHEVILLARD J.L., COLOMBAT B., FOURNIER J.M., GUILLAUME J.P., LALLOT J., 2007, « L'Exemple dans quelques traditions grammaticales (formes, fonctionnement, types) », *Langages* 166/2, pp. 5-31.
- CROFT W., 2001, *Explaining language Change. An evolutionary approach*, Harlow, Longman.
- CULIOLI A., 1990, *Pour une Linguistique de l'énonciation (Tome 1 : Opérations et Représentations)*, Paris, Ophrys.
- DAMOISEAU R., 2005, *Eléments de grammaire comparée français-créole haïtien*, Antilles-Guyane, Ibis Rouge.
- DAMOISEAU R., SAINT-LOUIS G., 1986, « Les verbo-adjectivaux en Créole Haïtien », *Modèles Linguistiques* 8, pp. 103-75.
- DEGRAFF M., 1992, *Creole grammars and the acquisition of syntax : the case of Haitian*, Doctoral dissertation, University of Pennsylvania.
- DEGRAFF M. (éd.), 1999, *Language Creation and Language Change. Creolization, Diachrony and Development*, Cambridge (Mass.), MIT Press.
- DEGRAFF M., 2000, « A propos de la syntaxe des pronoms objets en créole haïtien : points de vue croisés de la morphologie et de la diachronie », *Langages* 138, Larousse, pp. 89-113.
- DEGRAFF M., 2007, « Kreyòl Ayisyen, or Haitian Creole », dans J. Holm, P. Patrick (eds.), *Comparative Creole Syntax : Parallel Outlines of 18 Creole Grammars*, London, Battlebridge Publications (Westminster Creolistics Series, 7).
- DEJEAN Y., 1995, *Haïtian French Creole*, Haïti, Demen Miyo.
- DESCLES J. P., 2006, « Opérations métalinguistiques et traces linguistiques », dans C. Normand, D. Ducard (éds.), *Antoine Culioli, un Homme dans le langage*, Paris, Ophrys, pp. 41-69.
- DREYFUS M., 2004, « La prise en compte du plurilinguisme à travers une approche interculturelle expérimentale », *Travaux de didactique du français langue étrangère* 50, pp. 89-108.
- DISPAGNE M., 2007, « L'Accompagnement pédagogique : quels enjeux symboliques en contexte diglossique ? », *L'Orientation scolaire et professionnelle* 36-1, pp. 59-69.
- FATTIER D., 2000a, « La genèse de la détermination postnominale en haïtien : l'empreinte africaine », *L'information grammaticale* 85, pp. 39-46.

- FATTIER D., 2000b, *Contribution à l'étude de la genèse d'un créole : L'Atlas Linguistique d'Haïti, cartes et commentaires*, Villeneuve d'Ascq, Presses Universitaires du Septentrion.
- FATTIER D., 2003, « Grammaticalisations en créole haïtien : morceaux choisis », *Creolica* (http://www.creolica.net/article.php3?id_article=19).
- GADELLI K., ZRIBI-HERTZ A., 2007 (dir.), *Grammaires créoles et grammaire comparative*, Paris, Presses Universitaires de Vincennes, Sciences du langage.
- GAMUT L.T.F., 1991, *Logic, Language, and Meaning. Introduction to Logic*, Chicago, University of Chicago Press.
- GOVAIN R., MIMY H., 2006, « La Situation de l'enseignement du français à l'Université d'Etat d'Haïti », *Atelier de Recherche sur l'Enseignement du Créole et du Français (AREC-F)* : <http://www.univ-ag.fr/gerec-f/arec-f/>.
- GROOTJEN F., 2001, « Relational Indexing Using a grammarless parser », dans *Proceedings of the 2001 IEEE Systems, Man, and Cybernetics Conference*.
- HASPELMATH M., 1999, « Why is Grammaticalization irreversible ? », *Linguistics* 37, 6, pp. 1043-1068.
- HAZAEEL-MASSIEUX G., 1999, « Marking Specificity in antillean creole french », dans P. Baker, A. Bruyn (eds.), *St Kitts and the Atlantic Creoles*, Westminster University Press, Creolistic Series 4, pp. 271-288.
- HOWE K., 2000, *Développement d'une théorie de la temporalité : les cas du Créole Haïtien et du Papiamentu*, Université de Provence, thèse de doctorat.
- JOHANNESSEN J.B., 1998, *Coordination*, Oxford, Oxford University Press.
- JOINT L.A., 2004, « Le Bilinguisme français / créole dans l'enseignement haïtien », *Publications de l'Atelier de recherche sur l'enseignement du créole et du français (ARECF)*.
- KLEIN T., 2003, « Syllabe structure and lexical markedness in creole morphophonology : Determiner allomorphy in Haitian and elsewhere », dans I. Plag (ed.), *Phonology and Morphology of Creole languages*, Tübingen, Niemeyer.
- KRIEDEL S. (éd.), 2003, *Grammaticalisation et réanalyse. Approches de la variation créole et française*, Paris, CNRS-Editions.
- LE PRIEULT H., 2006, *Grammaticalité. Traditions et Modernités*, Toulouse, Presses Universitaires du Mirail.
- LIN V., 2001, « A Way to Undo A-Movement », dans K. Megerdooian, L. A. Barel (eds.), [Proceedings of the 20th West Coast Conference on Formal Linguistics](#), Somerville, MA Cascadilla Pres.
- LUMSDEN J., 1993, « Aspect and lexical semantic representations in Haitian Creole », Montréal, Université du Québec à Montréal, *Travaux de recherche sur le Créole Haïtien* 13, pp. 1-20.
- MCWORTER J., 1997, *Towards a New Model of Creole Genesis*, New York, Peter Lang.
- MUFWENE S.S., 2000, « La Fonction et les Formes réfléchies dans le mauricien et le haïtien », *Langages* 138, Larousse, pp. 114-124.
- MUYSKEN P., NORVAL S. (eds.), 1986, *Substrata versus Universals in creole genesis*, Amsterdam, John Benjamins.
- MUYSKEN P., SMITH N., 1995, « Reflexives », dans J. Arends, P. Muysken, N. Smith (eds.), *Pidgins and creoles : an introduction*, John Benjamins, Amsterdam / Philadelphie, pp. 271-287.
- NØLKE H., 1999, « Linguistique modulaire : principes méthodologiques et applications », dans H. Nølke, J.M. Adam (dirs.), *Approches modulaires : de la langue au discours*, Lausanne, Delachaux et Niestlé, pp. 17-73.

- RASTIER F., 1995, « Le Terme, entre ontologie et linguistique », *Banque des mots* 7, pp. 35-65.
- RASTIER F., 2007 : « Conditions d'une linguistique des normes », dans A. Steuckardt, G. Siouffi (éds.), *Les Linguistes et la norme, Aspects normatifs du discours linguistique*, Berne, Peter Lang, pp. 3-20.
- REINHART T., 1997, « Quantifier Scope : How Labour is divided between QR and Choice Functions », *Linguistics and Philosophy* 20, pp. 335-397.
- SCHEGLOFF E. A., 1979, « Identification and Recognition in telephone openings », dans G. Psathas (ed.), *Everyday Language*, New York, Erlbaum, pp. 23-78.
- SPEARS A., 1990, « Tense, mood and aspect in the Haitian Creole preverbal marker system », dans J. Singler (ed.), *Pidgin and Creole tense-mood-aspect systems*, Amsterdam, Benjamins, pp. 119-143.
- TIRVASSEN R., 2003, « Approcher les contacts de langues à partir des outils issus du structuralisme : quel usage effectuer du terme *interférence* ? », *Glottopol*, 2, juillet 2003, pp. 123-133. http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol/telecharger/numero_2/13tirvassen.pdf).
- TORTERAT F., 2006a, « Le Français comme langue seconde en Haïti ? », *Dialogues et Cultures* 45, pp. 22-31.
- TORTERAT F., 2006b, « L'Exemplification bilingue des *mots de la grammaire* en contexte créolophone », dans D. Blampain, P. Thoiron, M. Van Campenhoudt (éds.), *Mots, Termes et Contextes*, Paris, Editions des Archives Contemporaines, pp. 661-671.
- TORTERAT F., 2007, « L'Enseignement du *FLE* en Haïti : qu'en est-il ? », dans F. Thyron, F. Flamini (éds.), *Variations et interculturel dans l'enseignement du FLE : objectifs spécifiques et contextes d'apprentissage*, Belgique, IRIS / Eme Modulaires.
- TORTERAT F., 2008, *La Modularité dans les grammaires contemporaines*, Cours diffusé par l'AUF dans le cadre de l'« Aide en ligne » (http://www.aidenligne-francais-universite.auf.org/IMG/pdf_Torterat_Frederic_modularite_grammaires.pdf).
- TORTERAT F., 2009a, « Structure syntagmatique vs structure prédicative », dans A. H. Ibrahim (éd.), *Prédicats, Prédication et Structures prédicatives*, Paris, CRL, pp. 170-177.
- TORTERAT F., 2009b, « La Problématique des termes grammaticaux dans une filière bilingue créole / français », *Langues Modernes* 2, à paraître.
- VALDMAN A., 2004, « L'Influence de la norme émergente du créole haïtien sur les variétés vernaculaires régionales », dans A. Coveney, M. A. Hintze, C. S. Sanders (éds.), *Variation et francophonie*, Paris, L'Harmattan, pp. 35-49.
- VERNET P., 1980, *Techniques d'écriture du Créole Haïtien*, Port-au-Prince, Imprimerie Le Natal.
- VERONIQUE D., 2000 (dir.), *Syntaxe des langues créoles*, revue *Langages* 138, Paris, Larousse.
- ZRIBI-HERTZ A., HERBY G., 2005, « Functional deficiencies in Haitian and French noun phrases : the syntax-morphology interface », dans M. Baptista, J. Guéron (eds.), *Bare NPs in Creole Languages*, Creole Languages Library, Amsterdam, John Benjamins.

GLOTTOPOL

Revue de sociolinguistique en ligne

Comité de rédaction : Michaël Abecassis, Salih Akin, Sophie Babault, Claude Caitucoli, Véronique Castellotti, Régine Delamotte-Legrand, Robert Fournier, Emmanuelle Huver, Normand Labrie, Foued Laroussi, Benoit Leblanc, Fabienne Leconte, Gudrun Ledegen, Danièle Moore, Clara Mortamet, Alioune Ndao, Gisèle Prignitz, Georges-Elia Sarfati.

Conseiller scientifique : Jean-Baptiste Marcellesi.

Rédacteur en chef : Clara Mortamet.

Comité scientifique : Claudine Bavoux, Michel Beniamino, Jacqueline Billiez, Philippe Blanchet, Pierre Bouchard, Ahmed Boukous, Louise Dabène, Pierre Dumont, Jean-Michel Eloy, Françoise Gadet, Marie-Christine Hazaël-Massieux, Monica Heller, Caroline Juilliard, Jean-Marie Klinkenberg, Jean Le Du, Marinette Matthey, Jacques Maurais, Marie-Louise Moreau, Robert Nicolai, Lambert Félix Prudent, Ambroise Queffelec, Didier de Robillard, Paul Siblot, Claude Truchot, Daniel Véronique.

Comité de lecture pour ce numéro :

Sophie Babault (Lille), Robert Bouchard (Lyon), Véronique Castellotti (Tours), Chantal Charnet (Montpellier), Christine Deprez (Paris), Alexandre Duchêne (Bâle), Gilbert Grandguillaume (Paris), Monica Heller (Toronto), Christine Hélot (Strasbourg), Christian Hudelot (Paris), Marinette Matthey (Grenoble), Claudine Moïse (Avignon), Danièle Moore (Vancouver), Dalila Morsly (Angers), Luci Nussbaum (Barcelone), Rémy Porquier (Paris), Gabrielle Varro (Paris), Marie-Thérèse Vasseur (Le Mans).

Laboratoire LIDIFra – Université de Rouen
<http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>

ISSN : 1769-7425